

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 46/014/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 293/05 (AMR 46/013/2005 du 18 novembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**PÉROU Pamela Huaringa Félix (f)
ainsi que les membres de sa famille**

Londres, le 24 novembre 2005

Selon les informations recueillies, Pamela Huaringa Félix a été enlevée le 22 novembre par deux hommes, qui l'ont retenue captive pendant six heures et l'ont battue. Amnesty International pense que cette femme et sa famille sont en grand danger.

Les hommes l'ont apparemment enlevée alors qu'elle marchait dans une rue de Lima, la capitale. Ils lui ont couvert le visage et l'ont enfermée dans le coffre d'une voiture stationnée à proximité, avant de la conduire jusqu'à un garage. Là, ils ont ouvert la malle et l'ont frappée avec un objet contondant, alors qu'elle se trouvait encore dans le coffre. Ils lui ont dit : « *C'est comme ça que [les gens] souffrent à l'intérieur, tu vas payer* ». Pamela Huaringa Félix a été libérée le soir même près d'un bidonville de la banlieue de Lima.

Avant cela, Pamela Huaringa Félix avait été la cible d'une série d'actes d'intimidation. Elle a déposé une plainte et demandé aux autorités péruviennes de la protéger. Or, à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte et aucune mesure de protection n'a été adoptée en faveur de Pamela Huaringa Félix.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous gravement préoccupé par la sécurité de Pamela Huaringa Félix, qui a été enlevée et battue le 22 novembre, et dites que ces actes semblent constituer une nouvelle tentative visant à lui faire abandonner l'action qu'elle mène contre trois policiers accusés d'avoir torturé son frère ;

– demandez instamment que soit conduite dans les plus brefs délais une enquête impartiale et indépendante sur cet enlèvement, que les résultats des investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ; demandez à être informé des conclusions de cette enquête ;

– priez les autorités de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la sécurité de Pamela Huaringa Félix, conformément aux souhaits de cette personne.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Rómulo Pizarro Tomasio
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n,
Urb. Córpac, San Isidro
Lima 27, Pérou
Fax : +51 1 225 7234

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureure générale :

Dra. Adelaida Bolívar Arteaga
Fiscal de la Nación
Fiscalía de la Nación
Av. Abancay, cuadra 5 s/n
Lima 1
Pérou
Fax : +51 1 427 1792

Formule d'appel : *Sra. Fiscal de la Nación, / Madame la Procureure générale,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

COMISEDH
Jr. Horacio Urteaga 704

Jesús María
Apartado Postal 11-0237
Lima
Pérou
Fax : +51 1 4233876
Courriers électroniques : comisedh@amauta.rcp.net.pe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 5 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*